

Procédure de remboursement des formations
SECTEUR DE L'ARBITRAGE



Jonathan Rapsomanikis
Directeur à l'arbitrage
da@csln.ca

Procédure de remboursement des formations

Formation:

Le club de soccer de Lanaudière-Nord veut encourager la formation de ses arbitres. Au niveau de l'arbitrage, les formations qui peuvent être couvertes par le club sont les suivantes : le stage d'arbitre soccer à 7, le stage d'arbitre district, le stage d'évaluateur district et le stage d'instructeur district. Ces stages peuvent être remboursés seulement suite à une approbation du directeur à l'arbitrage du club. Pour les employés du secteur à l'arbitrage soit : le directeur à l'arbitrage, le coordonnateur à l'arbitrage ou tout autre employé responsable de la gestion de l'arbitrage peuvent faire une demande au directeur général pour le remboursement des stages suivants : le stage de directeur à l'arbitrage, le stage d'évaluateur régional et le stage d'instructeur régional.

Le stage d'arbitre soccer à 7 et le stage d'arbitre district

La formation est couverte par le club si le candidat est choisi par le directeur à l'arbitrage à la suite de son inscription pour arbitrer lors de l'année 2021. Si le candidat est choisi, il recevra un courriel avec un lien d'inscription au stage. Si le candidat se désiste une fois inscrit au stage, le candidat sera facturé le prix du stage. Afin que le stage soit couvert, le candidat devra être présent lors de la séance terrain et réussir son stage.

Le stage d'évaluateur district

Le stage d'évaluateur district peut être remboursé pour les arbitres recommandés par le directeur à l'arbitrage. Pour être recommandé, vous devez démontrer de l'intérêt pour l'évaluation au sein du club et être un arbitre d'expérience ayant plusieurs années au niveau de la liste régionale ou de la liste provinciale. Vous devez payer les frais de la formation et obtenir la certification d'évaluateur district. Avant le début de la saison d'été, vous devez envoyer un courriel au directeur à l'arbitrage avec la facture du stage et le certificat d'évaluateur en pièce jointe. La demande sera remboursée lorsque vous aurez évalué ou arbitré un match pour le club.

Le stage d'instructeur district

Le stage d'instructeur district peut être remboursé aux arbitres recommandés par le directeur à l'arbitrage. Pour être recommandé, vous devez démontrer de l'intérêt pour le développement des arbitres, avoir de l'expérience en tant qu'arbitre sur la liste régionale et envoyer un courriel au directeur à l'arbitrage du club afin de faire une demande pour suivre cette formation. Vous devez payer les frais de la formation et obtenir la certification d'instructeur district. Avant le début de la saison d'été, vous devez envoyer un courriel au directeur à l'arbitrage avec la facture du stage et le certificat d'instructeur en pièce jointe. La demande sera remboursée lorsque vous aurez évalué ou arbitré un match pour le club.

Toutes les formations peuvent être suivies par les arbitres ou candidats tant qu'ils sont affiliés et qu'ils couvrent les frais de leur formation. La possibilité de se faire rembourser est réservée à ceux qui auront obtenu l'approbation du directeur général et le directeur à l'arbitrage.